

Chirurgie spinale

Qu'est-ce que c'est?

La chirurgie spinale consiste à prendre en charge les tumeurs de la colonne vertébrale et du canal médullaire, la cavité renfermant la moelle épinière au cœur de la colonne vertébrale.

Quel déroulement?

La chirurgie spinale exige une collaboration entre les différent-e-s spécialistes impliqué-e-s dans la prise en charge. S'il s'agit d'une métastase vertébrale et que vous êtes déjà suivi-e par un-e oncologue, nous élaborons la suite de la stratégie de traitement avec ce-tte spécialiste ou nous faisons appel aux expert-e-s compétent-e-s pour le choix du traitement et du suivi.

Lors de la chirurgie, l'équipe médicale pratique une anesthésie générale. La meilleure voie est choisie en fonction de la localisation de la tumeur. Des techniques mini-invasives sont utilisées, si possible, pour limiter la douleur postopératoire et la longueur de l'hospitalisation.

Une fois que l'accès à la tumeur est effectué, celle-ci est progressivement enlevée. Une fois l'intervention terminée, l'équipe médicale et soignante referme la cicatrice, généralement avec des agrafes. Dans certaines situations, on est amené à laisser un drain sous-cutané pour 24-48h. Il en est de même pour le sondage vésical qui peut être posé au début de l'anesthésie et que le patient peut garder durant quelques jours au-delà de l'hospitalisation.

Pour éliminer une tumeur ou quand une tumeur a détruit une partie des vertèbres, il est parfois indispensable de remplacer certaines structures osseuses. On utilise pour cela des implants ou des greffons osseux autologues, c'est à dire prélevés sur le-la patient-e. Ces interventions souvent complexes demandent une planification minutieuse et un suivi rigoureux.

Le traitement présente-t-il des risques?

L'aggravation ou l'apparition de troubles neurologiques, en particulier de la motricité et de la sensibilité, peuvent compliquer ce type de chirurgie. Ce risque est fortement limité par l'utilisation de différentes technologies de pointe, en imagerie, de visualisation, de suivi et de guidage.

Quelle préparation?

En vue de l'intervention, vous êtes amené à:

- discuter avec le chirurgien des détails de la chirurgie : un consentement informé vous est remis pour signature concernant votre accord pour l'intervention et l'analyse de la tumeur, ainsi que votre accord pour participation à la recherche
- rester à jeun à partir de minuit de la veille de la chirurgie
- arrêter de fumer à partir de minuit de la veille de la chirurgie
- prendre une douche avec un savon spécifique qui vous est donné le matin même de votre intervention.

A quoi faut-il être attentif?

Après l'intervention, vous vous réveillez progressivement et êtes transféré de la salle opératoire à la salle de réveil. Après quelques heures de surveillance, vous êtes transféré à l'étage de la chirurgie spinale. Vous pouvez vous lever le jour même de la chirurgie. La durée de l'hospitalisation est variable en fonction du type de la tumeur, de sa localisation et du type d'intervention. Le chirurgien vous donne tous les détails nécessaires par rapport à la prise en charge.

Au cours de l'hospitalisation, l'équipe médicale et soignante effectue plusieurs contrôles pour assurer votre sécurité et prévenir les complications. La décision d'un retour à domicile ou d'un transfert à un autre hôpital est prise par votre médecin.

Une fois à la maison, vous êtes invité à faire attention à la cicatrice opératoire. Une ordonnance de soins et d'ablation des agrafes vous est remise à la sortie. En cas d'écoulement (clair ou avec du pus) de la cicatrice, contactez votre médecin le plus rapidement possible.

Signes d'alerte

Consultez rapidement votre chirurgien si:

- vous présentez une température supérieure à 38°C ou des frissons
- vous présentez un écoulement de la cicatrice ou une rougeur avec une tuméfaction (gonflement de volume)
- vos douleurs au site opéré s'aggravent à la place de s'améliorer.

Quelle couverture par les assurances?

La chirurgie oncologique spinale est prise en charge par l'assurance de base.

Contacts

Pour prendre un rendez-vous, nous vous prions de passer par votre médecin généraliste, votre neurologue ou un autre spécialiste médical.

Pour demander un rendez-vous avec votre chirurgien, vous pouvez appeler le secrétariat:

Service de neurochirurgie
Bâtiment hospitalier
Rue du Bugnon 46
CH-1011 Lausanne
Tél. +41 21 314 1293
Fax: +41 21 314 1199

Si vous pensez qu'il s'agit d'une extrême urgence, vous pouvez contacter le 144.